

**INSTRUCTIONS DE COURSE**  
**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**  
**CATAMARANS**  
**19 OCTOBRE 2024**  
**Yacht Club de Carnac**  
**GRADE 5B**

Groupe WhatsApp: <https://chat.whatsapp.com/H8gv5KCGtp13o57QopiDwF>

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

**1. REGLES**

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau : le Comité de Course enverra alors le **pavillon L** sur bateau comité et communiquera l'information à la voix et sur le canal VHF de la course. Le Comité de Course s'assurera que chaque équipage ait l'information.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé en ligne : <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/championnat-departemental-catamaran>
- 3.2 Le PC course est situé à l'étage du YCCarnac

**4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le mole à l'Est de la base Ouest
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses :

Date	Classe/séries	Premier Signal d'avertissement
Samedi 16 octobre	Toutes	13h00

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le samedi 16 octobre est 13h00.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

C1	PAVILLON Rose C1
C3	Pavillon Vert C3
C4	PAVILLON Rouge C4

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 10. MARQUES

### 10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Bouée cylindrique orange <i>Bateau YCCarnac</i>	1 : Bouée tétra Rouge 1bis : Bouée tétra jaune 2 : Bouée cylindrique jaune A : Bouée cylindrique rouge <i>B : Bouée cylindrique verte</i>	Bouée cylindrique jaune <i>Bateau YCCarnac</i>

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

#### 14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les classes/séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

#### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir après le 1 <sup>er</sup>
INC	Maxi 30 MINUTES	45 MINUTES	15 MINUTES

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 15.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

#### 16. DEMANDES D'INSTRUCTION

Les avis du jury seront publiés sur le site officiel du Challenge Régional d'Automne via :

<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/championnat-departemental-catamaran>

- 16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard :
- 16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à l'étage du YCCarnac.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à l'atège du YCCarnac. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée :
- <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/championnat-departemental-catamaran>
- 16.5 les avis de réclamations du comité de course, du comité technique et du jury seront publiés pour informer les concurrents selon la RCV 61.1(b)

#### 17. CLASSEMENT : commissaire aux résultats : Servane Moreau

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 3 ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

#### 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 **Chaque concurrent est personnellement responsable du port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité adapté aux conditions météorologiques (règle 40.2), du départ sur l'eau au retour à terre.**
- 18.2 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place ; voir briefing.
- 18.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.4 Utilisation du bout-dehors :
- Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**

- 19.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 20.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## **21. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés YCC

## **22. ACCOMPAGNATEURS**

- 22.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés et font partie du système de sécurité.
- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 22.4 *[DP]* *[NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **23. EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

## **24. EMBLEMES**

*[DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

## **26. PRIX**

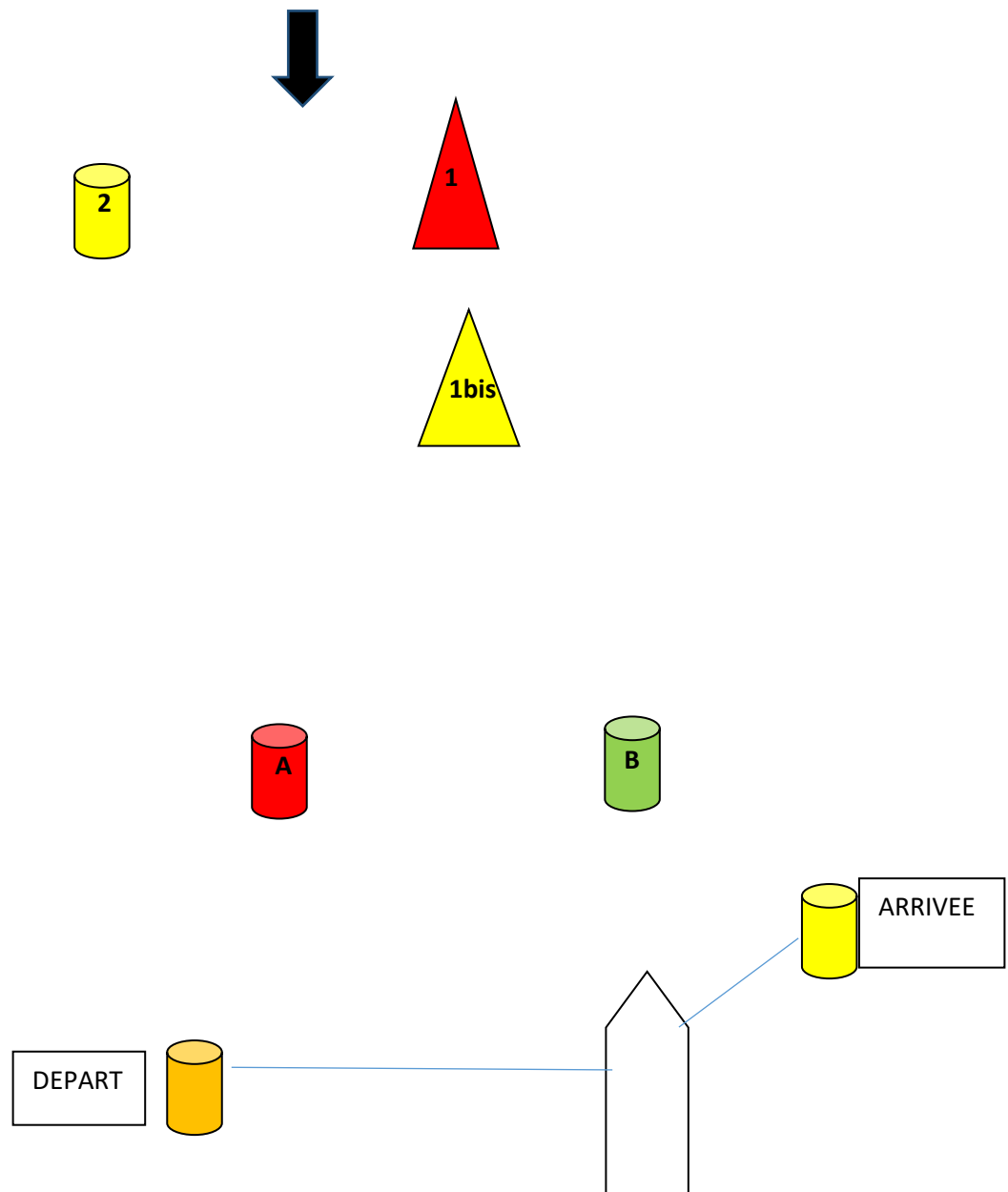
Des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque séries.

Arbitres désignés :

Présidente du comité de course rond catamarans : Marine Cailloce

Président-e du jury :

## ANNEXE PARCOURS CONSTRUITS



**INC1** : D, 1, 2, porte A / B, 1, 2, porte A / B, 1, 2, B, Arrivée

**INC3** : D, 1, porte A / B, 1, B, Arrivée

**INC4** : D, 1bis, porte A / B, 1, B, Arrivée

Réduit (envoi du pavillon S sur le comité)

**INC1** : D, 1, 2, porte A / B, 1, 2, B, Arrivée

**INC3** : D, 1, B, Arrivée

**INC4** : D, 1bis, B, Arrivée